

## délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt

Le vingt-cinq juin,

Le Conseil Municipal de la commune de PERRUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr. GAULTIER Bernard, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2020

**Présents** : MM. GAULTIER, BLOND, BOISSEAU, MINARET, DE CHASSEY, CHOMAUD, LAZARD, MARAIS et Mesdames ADAM, PUSSIOT, COLIN, GOULT-DELATTRE, NONET et COUZY

**Absente** : MME DELEMOTTE DHELLEMMES Alexia

**Secrétaire de séance** : J. BOISSEAU

Nbre de conseillers en exercice : 15	Nbre de présents : 14	Nombre de votants : 14
--------------------------------------	-----------------------	------------------------

### **Objet : 34/2020 – 7.Finances locales 7.1 Décisions budgétaires**

*Fixation des tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021*

Monsieur le Maire expose le bilan financier de la cantine au titre de l'année 2019. Ce dernier fait apparaître un déficit de 22 803.03€. Afin de réduire ce déficit, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs des repas de la cantine facturés aux familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **FIXE** à l'unanimité les tarifs de la cantine pour la rentrée 2020/2021 comme suit :
  - Le forfait mensuel enfant : 48.00€
  - Le prix de repas occasionnel enfant : 4.50€
  - Le forfait mensuel adulte : 64.00€
  - Le prix du repas occasionnel adulte : 5.00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou les adjoints en cas d'empêchement, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le maire,

B. GAULTIER



certifiée exécutoire, reçue en Sous-Préfecture le.....